



<b>Rapport n° 6</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'administration du 11 décembre 2018</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
REPLACEMENT DE MONSIEUR DANIEL GARD**

Par délibération en date du 26 septembre 2017, le Conseil d'administration a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. La composition de la CAO est dorénavant régie par l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le SDIS, la commission comprend le Président du Conseil d'administration ou son représentant et cinq membres titulaires (et autant de suppléants) élus au sein du Conseil d'administration.

C'est Monsieur Lalonde que j'ai désigné pour en assurer la Présidence.

Monsieur GARD, qui ne fait plus partie du Conseil d'administration et qui était membre de cette commission, doit être remplacé.

\*\*\*

**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.**

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n°6;

Le Conseil d'administration élit en son sein, en remplacement de monsieur DOREL, en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres : .....

La Commission d'Appel d'Offres est donc composée de :

Titulaires :

1. Monsieur Pierre-Jean VERZELEN
2. Monsieur Michel CARREAU
3. Madame Colette BLEROT
4. Monsieur Georges FOURRÉ
5. ....

Suppléants :

1. Monsieur Thomas DUDEBOUT
2. Monsieur Jean-Luc LANOUILH
3. Monsieur François RAMPENBERG
4. Madame Annie TUJEK
5. Monsieur Alain CREMONT

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



<b>Délibération n°6</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 11 décembre 2018</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents : ....	11
Votants : .....	11

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 87  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :

**19 DEC. 2018**

Le 11 décembre 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 22 novembre 2018, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Étaient présents :

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, ~~Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY~~

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

**III - Membres avec voix consultative**

~~M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers  
M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers  
M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers  
M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers  
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers  
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne~~

**Excusé(s) :** Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Jean-Luc LANOUILH, Mme Anne-Marie FOURNIER, Christian CROHEM,

**Assistaient à la séance :** Mme Nathalie MERIOT payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELE, Mme Manon HERBAIN de la direction départementale.

PRÉFECTURE DE L'AISNE  
DIDSIC  
19 DEC. 2018  
Pôle accueil  
Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
le rapport n°6;

\*\*\*

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
REMPLACEMENT DE MONSIEUR DANIEL GARD**

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'administration élit en son sein, en remplacement de Monsieur GARD, qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres : Monsieur KELLER

La Commission d'Appel d'Offres est donc composée de :

- **Titulaires :**
  1. Monsieur Pierre-Jean VERZELEN
  2. Monsieur Michel CARREAU
  3. Madame Colette BLERIOT
  4. Monsieur Georges FOURRÉ
  5. Monsieur Maxime KELLER
- **Suppléants :**
  1. Monsieur Thomas DUDEBOUT
  2. Monsieur Jean-Luc LANOUILH
  3. Monsieur François RAMPELBERG
  4. Madame Annie TUJEK
  5. Monsieur Alain CREMONT

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX